

MINISTERE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

**Décret n° du
portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance
NOR : FCPB1426577D**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des comptes publics,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances, notamment ses articles 13 et 56 ;

Vu la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;

Vu l'avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale en date du ;

Vu l'avis de la commission des finances du Sénat en date du ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Sont ouverts à titre d'avance, pour 2014, des crédits d'un montant de 1 733 857 266 € en autorisations d'engagement et de 1 268 961 883 € en crédits de paiement applicables aux programmes du budget général mentionnés dans le tableau 1 annexé au présent décret.

Art. 2. – Sont annulés à cette fin, pour 2014, des crédits d'un montant de 1 733 857 266 € en autorisations d'engagement et de 1 268 961 883 € en crédits de paiement applicables aux programmes du budget général mentionnés dans le tableau 2 annexé au présent décret.

Art. 3. – Le ministre des finances et des comptes publics et le secrétaire d'État chargé du budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

MANUEL VALLS

Par le Premier ministre :

Le ministre des finances et des comptes publics,

MICHEL SAPIN

Le secrétaire d'État chargé du budget

CHRISTIAN ECKERT

**ANNEXE
TABLEAU 1**

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement ouvertes (en euros)	CRÉDITS de paiement ouverts (en euros)
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales		10 649 813	10 649 813
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation.....	206	5 744 428	5 744 428
<i>Dont titre 2.....</i>		5 744 428	5 744 428
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture.....	215	4 905 385	4 905 385
<i>Dont titre 2.....</i>		4 905 385	4 905 385
Culture		21 088 343	21 221 343
Création.....	131	10 000 000	10 000 000
Patrimoines.....	175	11 088 343	11 221 343
Défense		783 260 000	773 260 000
Préparation et emploi des forces.....	178	776 470 000	766 470 000
<i>Dont titre 2.....</i>		314 489 316	314 489 316
Équipement des forces.....	146	6 790 000	6 790 000
<i>Dont titre 2.....</i>		6 790 000	6 790 000
Égalité des territoires, logement et ville		54 005 128	54 448 998
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables.....	177	54 005 128	54 448 998
Enseignement scolaire		327 314 373	327 314 373
Enseignement technique agricole.....	143	7 314 373	7 314 373
<i>Dont titre 2.....</i>		7 314 373	7 314 373
Enseignement scolaire public du second degré.....	141	129 000 000	129 000 000
<i>Dont titre 2.....</i>		129 000 000	129 000 000
Enseignement scolaire public du premier degré.....	140	159 000 000	159 000 000
<i>Dont titre 2.....</i>		159 000 000	159 000 000
Enseignement privé du premier et du second degrés.....	139	32 000 000	32 000 000
<i>Dont titre 2.....</i>		32 000 000	32 000 000
Justice		38 252 990	38 222 143
Accès au droit et à la justice.....	101	15 935 500	15 904 653
Administration pénitentiaire.....	107	22 317 490	22 317 490
<i>Dont titre 2.....</i>		22 317 490	22 317 490
Recherche et enseignement supérieur		1 795 390	1 795 390
Enseignement supérieur et recherche agricoles.....	142	1 795 390	1 795 390
<i>Dont titre 2.....</i>		1 795 390	1 795 390
Régimes sociaux et de retraite		8 146 960	8 146 960
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres.....	198	8 146 960	8 146 960
Sécurités		5 578 835	13 902 863
Sécurité civile.....	161	2 943 824	11 267 852
<i>Dont titre 2.....</i>		2 943 824	2 943 824
Sécurité et éducation routières.....	207	2 635 011	2 635 011
<i>Dont titre 2.....</i>		2 635 011	2 635 011
Travail et emploi		483 765 434	20 000 000
Accès et retour à l'emploi.....	102	483 765 434	20 000 000
Totaux.....		1 733 857 266	1 268 961 883
<i>Dont titre 2.....</i>		688 935 217	688 935 217

TABLEAU 2

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées (en euros)	CRÉDITS de paiement annulés (en euros)
Administration générale et territoriale de l'État		5 498 342	5 498 342
Vie politique, culturelle et associative.....	232	5 498 342	5 498 342
<i>Dont titre 2</i>		5 498 342	5 498 342
Aide publique au développement		228 736 929	9 500 000
Aide économique et financière au développement.....	110	228 736 929	9 500 000
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation		8 900 033	9 255 073
Liens entre la Nation et son armée.....	167	515 983	655 983
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant.....	169	8 384 050	8 599 090
Conseil et contrôle de l'État		370 000	372 000
Haut Conseil des finances publiques.....	340	370 000	372 000
Défense		572 660 000	562 660 000
Environnement et prospective de la politique de défense.....	144	37 920 000	47 920 000
<i>Dont titre 2</i>		7 920 000	7 920 000
Soutien de la politique de la défense.....	212	129 740 000	36 740 000
<i>Dont titre 2</i>		4 740 000	4 740 000
Équipement des forces.....	146	405 000 000	478 000 000
Écologie, développement et mobilité durables		83 300 407	90 612 417
Infrastructures et services de transports.....	203		1 956 174
Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture.....	205	5 456 800	10 523 581
Paysages, eau et biodiversité.....	113	21 290 328	21 211 160
Information géographique et cartographique.....	159	2 047 966	2 047 966
Énergie, climat et après-mines.....	174	37 505 313	37 873 536
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables.....	217	17 000 000	17 000 000
Enseignement scolaire		4 883 483	4 883 483
Enseignement scolaire public du premier degré.....	140	454 770	454 770
Enseignement scolaire public du second degré.....	141	3 928 713	3 928 713
Enseignement privé du premier et du second degrés.....	139	500 000	500 000
Justice		42 432 383	58 009 573
Justice judiciaire.....	166	22 777 566	16 437 254
<i>Dont titre 2</i>		16 436 651	16 436 651
Administration pénitentiaire.....	107	2 680 000	24 361 623
Protection judiciaire de la jeunesse.....	182	13 754 889	13 990 768
<i>Dont titre 2</i>		2 660 911	2 660 911
Conduite et pilotage de la politique de la justice.....	310	2 929 926	2 929 926
<i>Dont titre 2</i>		2 929 926	2 929 926
Conseil supérieur de la magistrature.....	335	290 002	290 002
<i>Dont titre 2</i>		290 002	290 002
Médias, livre et industries culturelles		8 862 578	8 862 578
Livre et industries culturelles.....	334	8 862 578	8 862 578
Recherche et enseignement supérieur		193 091 564	264 314 328
Formations supérieures et recherche universitaire.....	150	5 000 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires.....	172	40 000 000	114 000 000
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources.....	187	16 500 000	16 500 000

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées (en euros)	CRÉDITS de paiement annulés (en euros)
Recherche spatiale	193	63 333 814	63 333 814
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	190	26 343 451	27 043 451
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	192	39 696 167	41 085 931
Recherche culturelle et culture scientifique	186	2 218 132	2 351 132
Sécurités		71 058 514	77 819 762
Police nationale	176	63 365 898	67 164 913
<i>Dont titre 2</i>		48 000 000	48 000 000
Gendarmerie nationale	152	401 657	10 654 849
Sécurité civile	161	7 290 959	
Travail et emploi		514 063 033	177 174 327
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	103	453 235 404	150 414 321
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	111	54 966 323	20 665 610
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	155	5 861 306	6 094 396
Totaux		1 733 857 266	1 268 961 883
<i>Dont titre 2</i>		88 475 832	88 475 832

Décret portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance

NOR : FCPB1426577D

Rapport de motivation

Monsieur le Premier ministre,

Le présent décret, portant ouverture de 1 734 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 1 269 M€ en crédits de paiement (CP) sur le budget général de l'Etat, est destiné à financer plusieurs dépenses urgentes ainsi réparties.

1. Ouverture pour le financement des opérations extérieures et de certaines dépenses de personnel du ministère de la défense

- 6,8 M€ en AE et en CP sur le programme 146 « Équipement des forces » de la mission « Défense » pour les dépenses de personnel ;
- 776,5 M€ en AE et 766,5 M€ en CP sur le programme 178 « Préparation et emploi des forces » de cette même mission, dont 314,5 M€ en AE et en CP pour les dépenses de personnel.

Les besoins identifiés au titre des dépenses de personnel, d'un montant total de 321,3 M€, s'expliquent par deux facteurs :

- les opérations extérieures (OPEX), relevant du programme 178 « Préparation et emploi des forces », pour 148,6 M€ ;
- un besoin de 172,7 M€ au titre de la masse salariale hors OPEX sur les programmes 178 « Préparation et emploi des forces » et 146 « Équipement des forces », partiellement compensé sur d'autres (12,7 M€ sur les programmes 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » et 212 « Soutien de la politique de la défense »).

Les crédits de titre 2 devant être mis à disposition avant la liquidation de la paie de décembre, leur ouverture par décret d'avance est impérative, la publication de la dernière loi de finances rectificative, qui devrait intervenir fin décembre, étant trop tardive.

Le besoin d'ouverture hors dépenses de personnel net, d'un montant de 462,0 M€ en AE et 452,0 M€ en CP, résulte des surcoûts induits par les OPEX.

Ces dépenses doivent également être ouvertes par décret d'avance afin d'éviter au ministère de devoir s'acquitter du paiement d'intérêts moratoires vis-à-vis de tiers. L'interruption des paiements porterait atteinte à la continuité des opérations extérieures et notamment à la sécurité des personnels engagés sur les théâtres d'opération à l'étranger.

Le financement de ces ouvertures est partiellement gagé par des annulations sur le périmètre du ministère de la défense au titre de l'auto-assurance sur les dépenses de personnel.

Par ailleurs, des annulations sont effectuées au titre de la participation à la solidarité interministérielle.

Le total des annulations se répartit comme suit :

- 0,5 M€ en AE et 0,7 M€ en CP sont annulés sur le programme 167 « Liens entre la Nation et son armée » de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation », sur des dépenses hors masse salariale ;
- 8,4 M€ en AE et 8,6 M€ en CP sont annulés sur le programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » de la même mission, sur des dépenses hors masse salariale ;
- 37,9 M€ en AE et 47,9 M€ en CP sont annulés sur le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense », dont 7,9 M€ en AE et CP sur les dépenses de personnel ;
- 405,0 M€ en AE et 478,0 M€ en CP sont annulés sur le programme 146 « Équipement des forces » de la même mission, intégralement sur des dépenses hors masse salariale ;
- 129,7 M€ en AE et 36,7 M€ en CP sont annulés sur le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la même mission, dont 4,7 M€ sur les dépenses de personnel.

2. Ouverture pour le financement des dépenses de personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- *32,0 M€ en AE et CP sur le programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés » de la mission « Enseignement scolaire » pour les dépenses de personnel ;*
- *159,0 M€ en AE et CP sur le programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » de la même mission pour des dépenses de personnel ;*
- *129,0 M€ en AE et CP sur le programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » de la même mission pour des dépenses de personnel.*

Ces ouvertures sont destinées à l'ajustement des crédits de personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette situation résulte principalement :

- de retenues pour fait de grèves inférieures aux hypothèses retenues lors de la construction de la LFI ;
- un coût de l'emploi plus élevé que prévu (GVT solde) : les hypothèses retenues, au moment de l'élaboration de la LFI 2014 se sont avérées inférieures au coût de l'emploi constaté en 2013. Cette situation se répercute dans le niveau de la dépense 2014 par rapport à la prévision.

Ces crédits devant être mis à disposition avant la liquidation de la paie de décembre, leur ouverture par décret d'avance est impérative, la publication de la dernière loi de finances rectificative, qui devrait intervenir fin décembre, étant trop tardive.

Le financement des ouvertures est partiellement gagé par des annulations sur la mission « Enseignement scolaire ». Ainsi :

- 0,5 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 139 « « Enseignement privé du premier et du second degrés » de la mission « Enseignement scolaire » sur des crédits hors masse salariale devenus sans emploi. Cette annulation de crédits est intégralement imputée sur la mise en réserve initiale du programme ;
- 0,45 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » de la même mission sur des crédits hors masse salariale devenus sans emploi. Cette annulation de crédits est intégralement imputée sur la mise en réserve initiale du programme ;
- 3,9 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » de la même mission sur des crédits hors masse salariale devenus sans emploi. Cette annulation de crédits est intégralement imputée sur la mise en réserve initiale du programme.

3. Ouverture pour le financement des dépenses de personnel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

- *5,7 M€ en AE et CP sur le programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » au titre des dépenses de personnel ;*
- *4,9 M€ en AE et CP sur le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la même mission au titre des dépenses de personnel ;*
- *7,3 M€ en AE et CP sur le programme 143 « Enseignement technique agricole » de la même mission pour des dépenses de personnel ;*
- *1,8 M€ en AE et CP sur le programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » pour des dépenses de personnel.*

Ces ouvertures de crédits sont destinées à l'ajustement des crédits de personnel, au sein du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Ces besoins n'ont pu être anticipés car les données définitives d'exécution 2013 n'étaient pas connues lors de la construction de la loi de finances pour 2014.

Elles correspondent notamment aux deux événements exceptionnels et imprévus :

- le plan « FEAGA » (recrutement de 340 équivalents temps plein pour un montant de 8,8 M€ sur le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ») nécessaire à la rénovation de la cartographie agricole demandée par la Commission européenne et destinée à sécuriser le paiement des aides à la surface pour éviter des refus d'apurement communautaires ;
- suite à une décision de justice, le paiement des retraites d'anciens vétérinaires, n'ayant pas fait l'objet de versement de cotisations employeurs avant 1990, et qui

doivent être payées en 2014 (signature d'un protocole d'accord avec les vétérinaires concernés), pour un montant de 11 M€ sur le programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation ».

Les surcoûts afférents à ces deux événements sont partiellement gagés par redéploiement interne aux deux programmes concernés.

Ces crédits devant être mis à disposition avant la liquidation de la paie de décembre, leur ouverture par décret d'avance est impérative, la publication de la loi de finances rectificative, qui devrait intervenir fin décembre, étant trop tardive.

4. Ouverture pour le financement de dépenses d'intervention du ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social

- 483,8 M€ en AE et 20 M€ en CP sur le programme «102 « Accès et retour à l'emploi » de la mission « Travail et emploi » pour les dépenses d'interventions.

Cette ouverture est nécessaire en décret d'avance afin de pouvoir honorer les engagements au titre des contrats aidés, ces contrats étant signés tout au long de l'année et également assurer le paiement de l'allocation de solidarité spécifique au titre des mois de novembre et décembre.

Le financement de cette ouverture est plus que gagée par des annulations sur le périmètre du même ministère. Ainsi :

- 453,2 M€ en AE et de 150,4 M€ sont annulés sur le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de la mission « Travail et emploi ». Les annulations en AE s'expliquent essentiellement par la sous-exécution prévisible des dépenses au titre du contrat de génération. Les annulations de CP interviennent au titre d'un apurement de créance auprès de la sécurité sociale au titre de la compensation l'exonération de cotisations sociales des contrats d'apprentissage ;
- 55,0 M€ en AE et 20,7 M€ en CP de crédits hors titre 2 sont annulés sur le programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » de la même mission. Ces annulations portent sur des crédits devenus sans objet notamment à la suite de la réforme du mode de désignation des conseillers prud'homaux ;
- 5,9 M€ en AE et de 6,1 M€ en CP hors masse salariale sont annulés sur le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » de la même mission. Ces annulations portent sur des crédits devenus sans objet.

5. Ouverture pour le financement des dépenses de fonctionnement et d'intervention du ministère de la culture et de la communication

- 10,0 M€ en AE et CP au titre du programme 131 « Création » de la mission « Culture ».

Cette ouverture est destinée au financement par l'Etat d'un surcoût du chantier de la Philharmonie de Paris.

Le recours au décret d'avance est nécessaire, la publication de la dernière loi de finances rectificative qui devrait intervenir fin décembre, étant trop tardive pour permettre de

rémunérer les entrepreneurs du chantier de la Philharmonie et éviter le versement d'intérêts de retard.

- *11,1 M€ en AE et 11,2 M€ en CP sur le programme 175 « Patrimoines » de la même mission.*

Les besoins identifiés s'expliquent par les moindres encaissements de la redevance d'archéologie préventive (RAP), qui nécessitent une ouverture pour assurer le paiement urgent des dépenses de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), notamment le paiement des fournisseurs de l'INRAP et, ainsi éviter le versement par l'Etat d'intérêts de retard.

Afin d'assurer en partie le financement de ces ouvertures de crédits, il est annulé au sein du ministère de la culture et de la communication sur le programme 334 « Livre et industries culturelles » de la mission « Médias, livre et industries culturelles » 8,9 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 devenus sans emploi et sur le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » 2,2 M€ en AE et 2,4 M€ en CP. Ces annulations portent sur des crédits mis en réserve.

6. Ouverture pour le financement des dépenses en matière d'aide juridictionnelle et de personnel du ministère de la justice

- *15,9 M€ en AE et CP pour le financement des dépenses en matière d'aide juridictionnelle sur le programme 101 « Accès au droit et à la justice » de la mission « Justice »*

Ce besoin d'ouverture est dû à la nécessité de rembourser à la Caisse des Dépôts et des consignations des avances consenties pour le financement du fonds d'indemnisation des avoués (FIDA), dont les dépenses ont fortement augmenté en 2014 du fait de contentieux, tandis que les recettes du timbre instauré en appel et affectées à ce fonds se sont avérées inférieures aux prévisions.

Ces crédits sont en effet destinés à assurer l'équilibre du FIDA, dans les conditions prévues par la convention de gestion signée entre l'Etat et la Caisse des dépôts. Un financement intégral par redéploiement des crédits de l'aide juridictionnelle jusqu'à la publication de la dernière loi de finances rectificative qui doit intervenir fin décembre doit être écarté car cela entraînerait une interruption des délégations de trésorerie aux CARPA permettant la rétribution des avocats exerçant au titre de l'aide juridictionnelle. Le recours au décret d'avance est donc nécessaire.

Le financement des ouvertures est plus que gagé par des annulations au sein de la même mission :

- 11,1 M€ en AE et 11,3 M€ en CP sont annulés sur le programme 182 « Protection judiciaire de la jeunesse » de la mission « Justice » et portent sur des crédits présentant une sous-consommation ;
- 6,3 M€ en AE sont annulés sur le programme 166 « Justice judiciaire » de la même mission et portent sur des crédits devenus sans emploi ;

- 2,7 M€ et 24,4 M€ sont annulés sur le programme 107 « Administration pénitentiaire » de la même mission en raison d'une maîtrise accrue des dépenses d'investissement immobilier.

- 22,3 M€ en AE et CP pour le financement des dépenses de personnel sur le programme 107 « Administration pénitentiaire » de la même mission

Ce besoin d'ouverture est dû à plusieurs facteurs, dont notamment la prise en compte des données finales d'exécution 2013, l'augmentation du volume d'heures supplémentaires des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire, ainsi que les recrutements supplémentaires accordés en cours de gestion 2014 par le Premier ministre (100 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, 200 personnels de surveillance au titre du comblement de vacances de poste).

Ces crédits devant être mis à disposition avant la liquidation de la paie de décembre, leur ouverture par décret d'avance est impérative, la publication de la dernière loi de finances rectificative, qui devrait intervenir fin décembre, étant trop tardive.

Le financement de ces ouvertures est entièrement gagé par des annulations au sein du même ministère. 22,3 M€ en AE et CP sont en effet annulés sur les dépenses de personnel du ministère de la justice en raison de la sous-consommation présentées par les programmes:

- 16,4 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 166 « Justice judiciaire » ;
- 2,7 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 182 « Protection judiciaire de la jeunesse » ;
- 2,9 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 310 « Conduite et pilotage de la politique publique de la justice » ;
- 0,3 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 335 « Conseil supérieur de la magistrature ».

7. Ouverture pour le financement de dépenses d'intervention du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité

- 54 M€ en AE et 54,4 M€ en CP sur le programme 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » de la mission « Egalité des territoires et logement et ville ».

Ce besoin d'ouverture est dû à des dépenses supplémentaires imprévues en matière d'hébergement d'urgence et de veille sociale, liées notamment à la hausse des nuitées hôtelières.

Ces crédits doivent être ouverts en décret d'avance afin de permettre leur délégation à temps dans les services déconcentrés de l'Etat afin de faire face aux besoins accrus de la période hivernale.

8. Ouverture pour le financement des dépenses d'intervention du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

- 8,1 M€ en AE et CP sur le programme 198 « Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres » de la mission « Régime sociaux et de retraites ».

Ce besoin d'ouverture est dû à une hausse des demandes au titre du dispositif de congé de fin d'activité des conducteurs routiers : un chiffrage suffisamment précis n'a pu être réalisé au moment de l'élaboration de la loi de finances compte tenu du caractère aléatoire de la dépense qui dépend de l'âge et du revenu des conducteurs routiers, mais également de la situation du secteur.

Ces crédits devant être mis à disposition avant le versement des indemnités de décembre, leur ouverture par décret d'avance est impérative, la publication de la dernière loi de finances rectificative, qui devrait intervenir fin décembre, étant trop tardive.

Le financement de cette ouverture est plus que gagé par des annulations au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Ainsi :

- 2,0 M€ en CP sont annulés sur le programme 203 « Infrastructures et services de transports » de la mission « Ecologie, développement et mobilité durables » et portent sur les crédits mis en réserve ;
- 5,5 M€ en AE et 10,5 M€ en CP sont annulés sur le programme 205 « Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture » de la même mission et portent sur des crédits mis en réserve ;
- 21,3 M€ en AE et 21,2 M€ en CP sont annulés sur le programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » de la même mission en raison notamment de l'ajustement de subventions pour charges de service public versées à certains opérateurs disposant d'un fonds de roulement significatif. Ces annulations de crédits sont imputées sur la mise en réserve initiale à hauteur de 3,4 M€ ;
- 2,0 M€ en AE=CP sont annulés sur le programme 159 « Information géographique et cartographique » de la même mission. Ces crédits correspondent à la mise en réserve appliquée à la subvention pour charges de service public de l'Institut géographique national (IGN) ;
- 0,3 M€ en AE=CP sont annulés sur le programme 170 « Météorologie » de la même mission. Ces crédits correspondent à la mise en réserve appliquée à la subvention pour charges de service public de Météo France ;
- 37,5 M€ en AE et 37,9 M€ en CP sont annulés sur le programme 174 « Energie, climat et après-mines » de la même mission et portent à hauteur de 31,5 M€ en AE et de 31,9 M€ en CP sur des crédits mis en réserve et à hauteur de 6 M€ en AE et en CP sur des crédits devenus sans emploi ;
- 17,0 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » de la même mission et portent sur des crédits mis en réserve.

9. Ouverture pour le financement des dépenses de personnel et en matière de gestion de la crise Ebola du ministère de l'intérieur

- *2,6 M€ en AE et CP sur le programme 207 « Sécurité et éducation routières » de la mission « Sécurités » au titre des dépenses de personnel ;*
- *2,9 M€ en AE et 11,3 M€ en CP sur le programme 161 « Sécurité civile » de la même mission dont 2,9 M€ en AE et en CP au titre des dépenses de personnel et 8,3 M€ en CP pour le financement de la gestion de la crise Ebola.*

Concernant les dépenses de personnel, un chiffrage suffisamment précis n'a pu être réalisé au moment de l'élaboration de la loi de finances compte tenu du caractère aléatoire et imprévisible de la dépense.

Ces crédits devant être mis à disposition avant la liquidation de la paie de décembre, leur ouverture par décret d'avance est impérative, la publication de la dernière loi de finances rectificative, qui devrait intervenir fin décembre, étant trop tardive.

Concernant les dépenses autres que celles de personnel, cette ouverture de crédits est rendue nécessaire afin de couvrir les besoins qu'il a été demandé au ministère de prendre en charge récemment dans le cadre de l'engagement présidentiel s'agissant de la gestion de la crise Ebola. L'ouverture par décret d'avance de crédits destinés à financer la gestion de la crise Ebola est justifiée par la mise en place immédiate du plan d'action établi à ce titre.

Le financement des ouvertures est entièrement gagé par des annulations sur le périmètre du même ministère. Ainsi :

- 63,4 M€ en AE et 67,2 M€ en CP sont annulés sur le programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » dont 48 M€ sur des crédits de titre 2. Ces annulations portent sur des crédits devenus sans emplois ;
- 0,4 M€ en AE et 10,7 M€ en CP sont annulés sur le programme 152 « Gendarmerie nationale » de la même mission. Ces annulations portent sur des crédits mis en réserve qui ne seront pas consommés en 2014 ;
- 7,3 M€ en AE sur le programme 161 « Sécurité civile » de la même mission. Ces crédits. Ces annulations portent sur des crédits mis en réserve qui ne seront pas consommés en 2014 ;
- 5,5 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat ». Ces annulations portent sur des crédits de personnel devenus sans emploi.

Certaines missions, qui ne font pas l'objet d'ouvertures de crédits, contribuent à l'équilibre général du schéma d'ouvertures et d'annulations du présent décret :

- la mission « **Conseil et contrôle de l'Etat** » contribue à l'équilibre du décret d'avance grâce à des annulations de 0,37 M€ sur le programme 340 « Haut Conseil des Finances publiques » en raison d'une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement du Haut Conseil des finances publiques ;
- la mission « **Aide publique au développement** » contribue à l'équilibre du décret d'avance grâce à des annulations de 228,8 M€ en AE et 9,5 M€ en CP sur le programme 110 « Aide économique et financière au développement » qui portent sur des crédits devenus sans emploi au regard des engagements internationaux de la France ;
- la mission « **Recherche et enseignement supérieur** » contribue à l'équilibre du décret d'avance grâce à des annulations à hauteur de 5 M€ en AE sur le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » qui portent intégralement sur des crédits mis en réserve. Il est également annulé 40 M€ en AE et 114 M€ en CP sur le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la même mission. Ces annulations portent sur des crédits devenus sans emploi à hauteur de 74 M€ en CP et sur des crédits mis en réserve à hauteur de 40 M€ en AE et CP. 16,5 M€ en AE et CP sont également annulés sur le programme 187 « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » de la même mission. Ces annulations portent sur des crédits mis en réserve. Sont également annulés 63,3 M€ en AE et CP sur le programme 193 « Recherche spatiale ». Ces annulations portent sur des crédits devenus sans emploi à hauteur de 8 M€ et sur des crédits mis en réserve à hauteur de 55,3 M€. 26,3 M€ en AE et 27 M€ en CP sont annulés sur le programme 190 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables ». Ces annulations portent sur des crédits mis en réserve. Enfin 40 M€ en AE et 41,1 M€ en CP sont annulés sur le programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ». Ces annulations portent en partie sur des crédits destinés au financement des bourses des écoles des mines et de l'Institut Mines-Télécom et sur des crédits mis en réserve.

Tel est l'objet, Monsieur le Premier ministre, du présent projet de décret que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation.

